

Conseil d'administration de la MJC de Rives **4 avril 2023, 20h30**

Présents : Sylvie Bourdeaux, Nathalie Brévia, Anne Commerçon, Danielle Cordier, Laurent Couvert, Marie-Isabelle Ginevra, Maryse Idelon, Nathalie Mengual, Jean-Bernard Poiré, Jean-Baptiste Raymond, Marie-Anne Traveaux.

Excusés : Jean-Paul Chabert (pouvoir à Nathalie Brévia), Hervé Christophe (pouvoir à Nathalie Mengual), Madeleine Hautson (pouvoir à Marie-Anne Traveaux), Julien Stevant, Véronique Vanborre (pouvoir à Marie-Anne Traveaux)

Monsieur Traoré, commissaire aux comptes, assiste à la présente réunion
Carla Lopes, comptable de la MJC est invitée à la réunion.

1 – Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 2 février 2023
Adopté à l'unanimité

2 – Préparation de l'assemblée générale du 13 mai 2023 :

A- Rapport moral :

Lecture est faite du rapport moral par la Présidente.

Adopté à l'unanimité avec les propositions de correction faites en séance

B-Présentation des comptes 2022 par Mr Traoré

Les éléments à retenir :

- le compte d'exploitation déficitaire se trouve quasiment compensé par un résultat exceptionnel positif
- les produits ont augmenté de façon notable et on retrouve le niveau d'avant COVID
- Les dons sont à relier au financement du minibus
- la hausse des charges globales est de 4 %
- la gestion saine nous permet de disposer de fonds propres et de trésorerie suffisante.

C- Les comptes seront certifiés par le commissaire aux comptes et sont validés à l'unanimité.

D- Adhésions 2023/24

L'inflation, la hausse des charges et l'augmentation des adhésions à nos institutions de tutelle entraînent la proposition d'une hausse de 1€ pour tous, soit :

Rivois : moins de 18 ans : 9€, adulte : 16 € et famille : 23 €

Extérieurs : moins de 18 ans : 16 €, adulte : 26 € et famille : 33 €

Ces nouveaux tarifs sont validés à l'unanimité.

E- Tarifs des activités 2023/24

Pour rappel, l'augmentation en 2022 a été de 2 %.

A ce jour, l'examen des éléments suivants :

Hausse du coût du travail

Inflation(5,2%)

Résultats des « activités loisirs socio-éducatifs en déficit

Nouvelles charges

Hausse du coût général des prestations

amène le Conseil d'Administration à proposer une hausse des tarifs de 6 % pour les adultes et de 5 % pour les enfants.

Ramenée au coût par séance cette hausse reste minime. Cependant, il convient de rester vigilants pour continuer à permettre l'accès aux familles les plus modestes. Une réflexion plus globale pourrait être engagée avec le CCAS.

Le Conseil d'Administration suggère un étalement plus important des paiements différés comme facilité de paiement.

Ces nouveaux tarifs sont validés à l'unanimité

F- Budget 2023

La version précédente a été validée au Conseil d'Administration de février. Les différences avec les documents présentés en séance concernent les œuvres sociales et les intérêts financiers.

On note que le prévisionnel au moment de L'Assemblée Générale pourrait être différent en fonction de l'évolution des versements de subventions.

G- Administrateurs sortants

4 administrateurs sont sortants en 2023 :

Bernard Saulce et Claire Michel qui n'ont fait part d'aucune volonté particulière.

Madeleine Hautson et Hervé Christophe qui se représenteront.

Une quinzaine de membres c'est bien, mais nous pouvons tous essayer d'inciter de nouvelles personnes à se présenter.

H-Ordre du Jour de l'Assemblée Générale

Voir en annexe

3 – Point Ressources Humaines

Accueil de la nouvelle assistance administrative Mme Christelle REOLON : intégration réussie

Difficultés organisationnelles et en charge de travail sur le pôle enfance/jeunesse avec l'arrêt maladie de l'animateur recruté en remplacement d'Emma (elle-même en congé maternité)

Recrutement de techniciens d'activité

Dessin : en cours,

Jazz : en attente de la réponse de Maude, titulaire du poste, quant à son congé parental.

Problème de recrutement d'animateurs BAFA pour le mercredi au CLSH. Les difficultés entraînent une surcharge de travail pour les salariés permanents. Solution à étudier avec la Mairie ? Recrutement d'un personnel à temps complet, en partie sur le CLSH, et en partie sur les activités péri-scolaires municipales ? Le dossier est à creuser.

Culture : rappel : Anne a obtenu la certification professionnelle « Prévention des risques et sécurité des spectacles » permettant à la MJC de demander la licence « entrepreneur de spectacle », statut qui nous autorisera selon le commissaire aux comptes à employer en direct du personnel intermittent au-delà des 6 représentations mobilisant le GUSO. Mais il convient de bien analyser toutes les implications qui en découlent. En outre, la MJC s'appuie depuis 2022 sur Amélie Grivet comme « chargée de production » professionnelle intermittente sur les événements relevant du spectacle vivant. Si la professionnalisation du secteur a permis à la MJC de se structurer et d'avoir la reconnaissance des acteurs culturels institutionnels quant à son action culturelle sur le territoire (félicitations du département, sollicitation de la CAPV pour retour d'expérience sur les projets MJC), l'idéal pour la MJC au regard de son activité « culturelle » serait de pouvoir s'appuyer sur un.e chargé.e d'animation culturel.le qui, de fait, serait dédié.e à cette mission de mise en œuvre du projet culturel de l'association.

4 – Aspects techniques relevant de la Mairie

Sol de la cave : suite à la visite de la commission de sécurité accompagnée des techniciens et de l'élu ville concerné (M. Gout), il est confirmé que cette cave peut être utilisée et qu'il pourrait donc être envisagé de faire couler une dalle sur le sol existant.

Tout ce qui a trait au parc de l'Orgère (portail, containers à ordures, signalétique, circulation, ...) est suspendu à une éventuelle décision de justice concernant un litige entre la copropriété du château et la Municipalité.

Le Centre médico-social (rez-de-chaussée de la MJC) doit déménager à Moirans, à une date encore indéterminée. La MJC renouvelle sa demande pour que les locaux libérés lui soient affectés. La Mairie statuera sur l'attribution de cet espace au moment de sa disponibilité effective.

La gestion du réseau Internet est toujours un peu chaotique. La MJC précise ses besoins et ses difficultés avec le système actuel. Mr Couvert précise que les difficultés pourraient se résoudre lors de l'installation de la fibre « Intranet municipale ».

L'ouverture indépendante du foyer est actée.

La fermeture/ouverture du portail des 3 fontaines par le système de badges actuel est à la réflexion.

5 – Salle Chartreuse

La mise à disposition de cette salle est définie par une convention qui stipule que la MJC est prioritaire pour son occupation. L'interprétation de ce texte a besoin d'être précisée avec les services de la maison de l'Orgère.

6 – Echéances à venir

Institutionnelles :

Assemblée Générale le 13 mai au matin, suivi d'un repas partagé et d'un spectacle en soirée
Conseil d'Administration de fin d'année à venir ! Date à définir prochainement.

Inscriptions anticipées : 1^{er} juillet

Partenariales :

Intervilles avec le Futsal : 24 juin

Formation BAFA avec les CEMEA du 8 au 15 juillet

Mercredis de l'été : 2 août : un groupe de la MJC pourrait se produire en première partie

Culturelles :

Exposition Portraits de France du 4 au 28 avril (remerciements à la ville de Rives pour avoir permis la concrétisation du projet en trouvant des solutions afin de répondre aux exigences de temps d'exposition)

Conférence d'Yvan Gastaud : 8 avril, 18h

Spectacles hors les murs du Grand-Angle : « Pièce à vivre » le 6 avril, à l'Orgère et « une chenille dans le cœur » le 4 mai, au CLSH

Gala de danse au grand-Angle : 17 juin en soirée

Séjours d'été des jeunes : 6 prévus en juillet.

7 – Questions diverses

Remerciements :

- Remerciements de la part de l'équipe des salarié·es aux membres du CA qui ont participé à la valorisation des jeunes lors du jury dans le cadre de l'appel à projet jeunes de la MJC.
- Lors de son spectacle de fin de cycle, l'école Aimé Césaire a remercié la MJC pour le partenariat et les actions réalisées tout au long de l'année.
- L'école Libération a remercié la MJC pour le partenariat qu'elle souhaite faire perdurer.

Rives, le 11 avril 2023

**A l'attention des adhérents(es) et des
Parents des adhérents(es) de moins de 16 ans**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Vous êtes invité(e) à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la MJC de Rives
Le samedi 13 mai à 10h00 (accueil « café » à partir de 9h30)
A la salle François Mitterrand à Rives**

ORDRE DU JOUR :

1. Eléments règlementaires et à voter (10h à 11h15)

- a) Désignation des scrutateurs
- b) Approbation du compte-rendu d'AG du 21 mai 2022
- c) Rapport moral (vote)
- d) Rapport du commissaire aux comptes
- e) Approbation des comptes 2022, affectation du résultat 2022 (vote)
- f) Validation des montants des adhésions et des cotisations 2023-2024 (vote)
- g) Budget prévisionnel 2023 (vote)
- h) Election des membres du conseil d'administration (vote)

2. Présentation des activités MJC 2022 et projection 2023 (11h15 à 12h00)

- a) Rapport d'activités par secteur
- b) Projet Associatif
- c) Mécénat

A la suite de l'AG, un CA est programmé avec comme ordre du jour :

- **L'élection du nouveau Bureau**



L'AG sera suivie **d'un temps convivial : repas partagé** à 12h00 : chacun apporte quelque chose à manger (quantité 4 personnes environ) et la MJC se charge des boissons ! Ce sera l'occasion de souffler ensemble les bougies **pour les 60 ans de la MJC !**



**Vous êtes également invités le soir-même à une soirée « CLOWN » avec
l'atelier « Théâtre Adultes » de la MJC (à 20h00), salle François Mitterrand**

Les documents d'Assemblée générale sont à disposition au minimum 15 jours avant l'AG au secrétariat de la MJC et sur le site internet de la MJC

Au plaisir de vous y retrouver !

La Présidente, Marie-Anne Traveaux

Rappel :

Sont électeurs les membres de l'association régulièrement inscrits :

- Ayant adhéré à l'association,
- Ayant acquitté les cotisations dues,
- Ayant 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale
- Les enfants de moins de seize ans représentés par un de leurs parents ou leur tuteur ayant autorité parentale, lesquels disposent d'autant de voix que de mineurs représentés.
- Les membres de droit et les membres associés

Sont électeurs et éligibles :

- Les membres de l'association ayant le droit de vote à l'assemblée générale, **membres de l'association depuis au moins 3 mois.**

Sont inéligibles au conseil d'administration

- Le personnel salarié ou mis à disposition de l'association,
- Tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires de la MJC

POUVOIR – AG du 13 mai 2023

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

Donne POUVOIR à.....

Pour me représenter lors des votes à l'assemblée générale du 13 mai 2023

Fait à, le

Signature :

NB : Le pouvoir doit être nominatif. Un pouvoir laissé en blanc ne pourra pas être pris en compte. Nous vous invitons à prendre contact avec d'autres adhérents pour décider de qui vous représentera. Nous vous rappelons qu'un adhérent ne peut disposer que de 2 pouvoirs au plus.

CANDIDATURE AU CA de la MJC

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

souhaite être candidat(e) au Conseil d'Administration de la MJC

Fait à, le

Signature :

Dans ce cas, merci de transmettre ce formulaire au secrétariat de la MJC avant le 12 mai 2023 (candidatures acceptées également le jour J)